



Municipalité de
Saint-Jules

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION ADOPTION DU RÈGLEMENT # 11-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BEAUCE CENTRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Jules lors d'une séance tenue le **2 décembre 2024**:

RÈGLEMENT # 11-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce règlement remplacera les règlements # 11-2018 et 09-2021 et a pour but de se conformer aux changements législatifs (projet de loi 39 et 57) pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont rencontrées;

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 390, rue Principale, Saint-Jules aux jours et heures d'ouvertures du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Jules, ce 11 décembre 2024.

Gina Lessard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 11 décembre 2024 entre 15h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 décembre 2024.

Gina Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière